



Nombre de Conseillers  
- en exercice : 29  
- présents : 21  
- procurations : 7  
- ayant pris part au vote : 28

## DÉLIBÉRATION n° 2025/138

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 novembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOUEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Gisèle ROUILLOU à Pascal AUDIC, Jean-Marie DA BENTA à Philippe RAISON, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO, Florence CLARENS à Pierre DUMAINE,

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Finances - DM 4 - BUDGET COMMUNE**

Considérant que les articles 13911-040 et 13912-040 concernent les reprises de subventions comme détaillées au dossier 4-4 impliquent de prévoir en dépenses d'investissement 121 669,58 € à l'article 13911-040 et 56 899,95 à l'article 13912-040 ;

Considérant que ces reprises de subventions doivent être inscrites en recettes de fonctionnement à l'article 777-042 pour 178 569,53 € ;

Considérant qu'aucun remboursement du prêt d'avance sur la perception des subventions voté par le conseil municipal le 9 septembre 2025 n'aura lieu cette année, il convient de diminuer l'article 1641 pour 178 569,53 € ;

Considérant le besoin d'ajuster l'article 64111 afin d'honorer comptablement le versement des salaires du mois de décembre 2025, ce chapitre doit être augmenté de + 70 000 € ;

Considérant la nécessité d'augmenter la subvention à la caisse des écoles comme évoqué dans la note précédente « 4-3 : Vote subvention Caisse des écoles », il convient d'augmenter l'article 657364 de + 50 000 € ;

Considérant que l'article 66 111 doit être augmenté de + 15 000 € afin d'honorer les intérêts de préfinancement de la rue du 8 mai ;

Considérant que l'article 60611 concernant les dépenses en eau et assainissement de la commune doit être réévalué de + 43 569,53 € ;

Considérant que les avances payées pour la rue du 8 mai pour 26 164 € doivent être régularisées comptablement et inscrites en dépenses d'investissement à l'article 041-2315 pour 26 164 €, il convient de prévoir en parallèle une recette d'investissement au chapitre 041-238 du même montant ;

Considérant que les frais d'études déjà payés doivent également faire l'objet d'une régularisation comptable, il convient de prévoir en dépenses d'investissement au chapitre 41 (2151) + 34 770 €, au chapitre 41 (2138) + 4 800 €, au chapitre 41 (21321) + 4 644 € et en parallèle en recette d'investissement au chapitre 41 (2031) + 44 214 €

Il convient donc d'ajuster les sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP+DM1	+ / -	Nouveau total
011	60611	Eau et assainissement	238 053,78 €	+ 43 569,53 €	281 623,31 €
012	64111	Rémunération principale	2 900 000 €	+ 70 000 €	2 970 000 €
65	657364	Subvention caisse des écoles	1 184 878 €	+ 50 000 €	1 234 878 €
66	66111	Remboursement des intérêts	320 000 €	+ 15 000 €	335 000 €

RECETTES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ / -	Nouveau total
777	777-042	Reprises de subventions	0 €	+ 178 569,53 €	+ 178 569,53 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP+DM1	+ / -	Nouveau total
16	1641	Emprunts	1 215 000 €	- 178 569,53 €	1 036 430,47 €
040	13911	Opérations d'ordre frais d'étude	0 €	+ 121 669,58 €	+ 121 669,58 €
	13912	Opérations d'ordre frais d'étude	0 €	+ 56 899,95 €	+ 56 899,95 €
041	2315	Opérations d'ordre avance marché	0 €	+ 26 164 €	+ 26 164 €
41	2151	Opérations d'ordre Frais d'études	0 €	+ 34 770 €	+ 34 770 €
	2138	Opérations d'ordre Frais d'études	0 €	+ 4 800 €	+ 4 800 €
	21321	Opérations d'ordre Frais d'études	0 €	+ 4 644 €	+ 4 644 €

RECETTES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ / -	Nouveau total
041	238	Avances versées	0 €	26 164 €	26 164 €
41	2031	Frais d'étude	0 €	44 214 €	44 214 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 23 pour et 5 contre (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

**APPROUVE**

➤ La décision modificative N°4 du budget commune telle que détaillée ci-dessus.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 28 novembre 2025